



COMPTE RENDU SYNDICAL DU CA UL 29/06/2012

par les élus BIATOSS de l'UNSA

9h20 : début du CA. Les procurations sont distribuées. Il y a 4 absents sans procuration, le quorum est atteint et le CA peut siéger.

Infos du président

- les Vice Présidents ont été élus. L'équipe politique est donc complète. Dans la mesure où tous les VP ont été élus avec une majorité absolue, il ne s'agit pas d'une nomination.
- François Noël et Olivier Engel sont désormais le Directeur Général des Services (DGS) et l'Agent Comptable (AC) de l'UL. Un DGS adjoint extérieur à l'UL est en cours de recrutement. Il s'agira de JF MOLTER (ancien de la Région Lorraine).
- le Président du CNRS a été reçu dans une journée sur la stratégie du futur contrat de site. Son contenu sera plus stratégique en terme de thématiques. Des ateliers ont été organisés et le CA ainsi que le CS auront les retours. La décision du renouvellement du contrat commun EPST et le CHU est actée pour le prochain quinquennal- sommes dans l'attente des modalités. Le même exercice aura lieu la semaine prochaine avec l'INSERM.
- une question diverse a été posée sur la position du CG54 et du CG57 dans le CA : élections et nominations au CA sont parfaitement conformes au décret. Le CA est valide.
- une autre question diverse concerne la représentation de la Région : J.P. Masseret est représenté par son suppléant, mais ce dernier est membre de l'UL, et ne peut donc représenter la collectivité. Ceci pose un problème pour la Région car c'est la personne chargée de l'Enseignement Supérieur. La Région vérifie avec le Ministère ce point et le cas échéant nommera un autre suppléant.
- il n'y a pas de conséquences sur les votes précédents du CA, car ils ont été acquis avec une majorité large, non remise en cause à 3 voix.
- Un processus d'amélioration de la vie institutionnelle doit être enclenché. Les règlements intérieurs des Pôles et Collégiums devront être toilettés car certaines fonctions ne sont pas conformes (en termes de politique RH par ex.). Pour ce faire, un délégué à la vie institutionnelle sera nommé.
- le Président a démissionné du CA ; il est remplacé par le premier non élu sur sa liste : Antoine HENROT.

Compte Rendu du CA du 25/5

Il n'y a pas de remarques. A 2 refus de votes près, le CR est adopté.

Vie institutionnelle

Délégation d'attributions du CA au Président de l'UL

Les BIATOSS de l'UNSA demandent si les mesures concernant les personnels (mise à disposition par exemple dans le cadre de convention) font partie de la délégation. Cela ne devrait-il pas passer par le CT ?

La Directrice des Affaires Juridiques indique qu'il faut distinguer consultation au CT et approbation au CA. Seule l'approbation est donnée au Président. Le CT garde toutes ses prérogatives.

D'autres questions concernent :

- les détails sur les Conseils qui seront consultés avant approbation par le Président : celui-ci répond que bien sûr cela se fait sous réserve du respect des procédures.
- les prestations conçues par l'UL : cela concerne les prestations de services rendues par l'UL. Les tarifs de formation continue ne sont pas inclus.
- le terme de "fixation" des tarifs au lieu d'approbation : le Président approuve un tarif, donc légalement il le fixe. Le but est aussi de pouvoir harmoniser les tarifs.
- l'ajout d'une obligation d'information du CA : cette information est déjà obligatoire.

Vote : 1 contre, le reste pour.

Élection des membres de la section disciplinaire du CA compétente à l'égard des usagers

Pour le Collège A est proposé Pierre Y Marie ; pour le Collège B : Jérôme Dinet au CA et Renaud Lallement (déjà membre de cette commission à Nancy 2) hors CA.

Ces personnes sont élues à l'unanimité dans leur collège.

6 usagers (3 titulaires et 3 suppléants) doivent être élus : 3 des 4 élus titulaires au CA seront titulaires, le 4^{ème} élu titulaire sera suppléant. Deux autres candidats suppléants au CA sont proposés. Ils sont élus à l'unanimité dans le Collège des usagers.

Désignation des membres du comité électoral consultatif

Il n'y avait pas de candidatures en nombre suffisant pour les collèges A et B. Mais une représentante du Collège B fait remarquer que l'origine des candidats doit respecter les 4 grands secteurs de formation de l'Université. L'élection des Collèges A et B est donc reportée.

Les candidats pour le Collège BIATOSS (D. Husson – SGEN-CFDT et G. Mourot – BIATOSS de l'UNSA) et pour le Collège Etudiants (A. Zarabella et L. Witt) sont élus à l'unanimité.

Désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés

F. Hinsberger est élue à l'unanimité.

Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Établissement

Les représentants des usagers demandent si le VP Etudiant peut être invité ? Le Président précise que la composition est encadrée par les textes mais que le CHSCT pourra notamment s'entourer d'experts s'il le souhaite. La composition proposée est adoptée à l'unanimité. Les 9 représentants des personnels seront répartis selon la représentativité au CT, ce qui donne 4 représentants de l'UNSA.

Création de commissions

Seule la Commission des Achats est définie aujourd'hui. Dans la Commission provisoire, pour les 4 représentants de l'UL, on trouvait l'IJL, l'École des Mines, l'IUT Metz et l'UFR de Droit de Metz. Le Président propose de reconduire cette représentation.

Un représentant du collège B s'interroge sur les montants des seuils affichés. Le Président rappelle qu'ils sont réglementaires.

Vote unanime pour.

Changement de nom de l'École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine (ESIAL) et modification de l'annexe 4 du RI de l'UL

NB : le RI sera changé du fait qu'il liste les Ecoles composant le Collégium L-INP.



Le Directeur ESIAL explique la démarche par la volonté de l'Ecole de s'associer à l'Institut des Télécoms, devenu Mines-Télécoms. L'ESIAL recrute depuis 2007 sur le concours Télécoms-INT. Son rattachement comme Ecole associée à l'Institut Mines-Télécom a été demandé en mars 2009 et validé en septembre 2011. Le changement de nom veut dire aussi changement de logo, etc. Aujourd'hui le choix de nom est Télécom Nancy.

Le Directeur du Collégium L-INP indique que le Conseil de Collégium a accepté à l'unanimité ce changement de nom.

Les BIATOSS de l'UNSA sont gênés par le terme Télécom qui fait disparaître le côté universitaire. Le Directeur de l'ESIAL explique que le terme Télécom est obligatoire dans l'association. De plus, la dénomination France Télécom va disparaître et sera remplacé par Orange. Les écoles de Télécom sont désormais dans les STIC. L'ex Ecole de Physique de Strasbourg est devenue Télécom Physique Strasbourg.

Un débat s'instaure sur le choix de Nancy plutôt que Lorraine, ou Nancy-Lorraine dans le nom.

Le Directeur de l'ESIAL rappelle que dans les Ecoles du groupe Telecom, c'est toujours une ville qui est signalée, sauf Télécom Bretagne du fait de la situation géographique isolée de l'Ecole. Les étudiants sont sensibles à la localisation géographique. Quant à Nancy-Lorraine, cela rappellerait trop l'ASNL.

Le Président signale que l'entrée de l'ESIAL dans le réseau Mines-Telecom est logique car les Mines de Nancy et l'ENSG y sont. Ces deux Ecoles font dans leur nom soit référence à la ville, soit aucune référence. Au niveau national l'identité lorraine doit être respectée. Le logo de l'UL devra d'ailleurs systématiquement être associé au logo et au nom ESIAL.

Après ce débat, le changement de nom est adopté à l'unanimité.

Recherche

Nombre de semestres de Congés pour Recherche et Conversion Thématique pour 2012-2013

30 semestres ce qui correspond à la somme des semestres des 4 ex-Universités. Le CT a approuvé à l'unanimité.

Le CA vote également pour de façon unanime.

Ressources Humaines

Le DGS explique que 4 Groupes de Travail consacrés au référentiel enseignant, à l'ARTT, à la politique indemnitaire BIATOSS et à la gestion des personnels contractuels seront mis en place. Le CT a approuvé à l'unanimité la composition suivante : 7 représentants des personnels (et 7 suppléants) à proportion de leur représentation au CT (*NB : il y aura 3 représentants UNSA*). Les membres peuvent être au CT ou élus dans les Conseils Centraux (hors CA). Ces GT peuvent être complétés par le VP CA, la VP finances et ressources humaines et son adjointe, plus le DGS et les experts adéquats. Une réunion élargie avec des représentants du CS et du CF aura lieu car le travail des GT impactera la politique de formation et de recherche. Le calendrier est serré : les GT doivent proposer des scénarii au mois de novembre pour vote du CT, mais des points techniques auront lieu avec le CT fin septembre et fin octobre. L'application se fera en janvier, mais une situation transitoire est prévue (par exemple entre janvier et septembre pour l'ARTT dans les services fonctionnant selon l'année universitaire).

LA VP finances et ressources humaines indique que s'agissant du référentiel enseignant, le calendrier est identique, mais aux 4 représentants du CT seront associés 4 représentants du CS et 4 du CF.

Le Président signale que des informations seront données au Sénat qui se réunira en novembre et donnera son avis sur la politique d'établissement.



Un représentant des BIATOSS trouve qu'ARTT et indemnitaire nécessitent une approche conjointe. Est-ce prévu ?

Pour le DGS, on peut imaginer des périodes en commun, mais cela n'a pas été posé comme préalable.

Les BIATOSS de l'UNSA tiennent à rappeler qu'il faut aussi lier le dossier référentiel enseignants et le dossier indemnitaire BIATOSS, afin que le second ne soit pas la variable d'ajustement du 1^{er}. Le VP CA répond que cela a bien été entendu.

Mise aux concours nationaux d'agrégation interne et externe d'emplois de professeurs dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et gestion

Le Président rappelle que dans les sections CNU 1 à 6, ce concours est national : l'UL formule une proposition qui ne garantit pas que les postes proposés seront mis au concours.

Les BIATOSS de l'UNSA demandent si la mise au concours externe signifie que nous n'avons pas de candidats à présenter au concours interne.

Un représentant du Collège A, membre d'une des sections concernées, indique que ces choix sont faits en interne dans la section locale en fonction de questions stratégiques. Il signale que pour les juristes, on observe une forte rotation dans les postes depuis l'arrivée du TGV. Des parisiens arrivent à Nancy, et repartent dès qu'ils en ont l'occasion sans s'investir. Il faut être plus strict sur les conditions de présence des enseignants recrutés dans l'établissement (notamment pour les dérogations à l'obligation de résidence, obligation de service, etc.).

Le Président acquiesce, d'ailleurs une discussion nationale a lieu. Des informations seront données au CA sur les spécificités des recrutements en sections 1 à 6 et dans les sections médicales.

Un représentant du Collège B ne comprenant pas l'organisation du Concours, le Président précise que le concours est national, chaque Université fait remonter ses demandes et le Ministère décide des postes ouverts. Les candidats choisissent leur affectation en fonction de leur classement.

Le même représentant demande l'implication du vote du CA. Le Président note que si le CA se prononce contre, les postes ne seront pas proposés au Ministère pour ouverture à concours.

Vie universitaire

Calendrier universitaire 2012-2013

Les représentants des usagers ont eu des échos des élus au CF : la mise au vote a été très rapide, donc le débat a été tronqué. Le VP CF signale qu'il y a bien eu discussions, et qu'après l'avis favorable du CF a été unanime.

Les représentants des usagers notent que la faculté de droit n'a pas donné de dates. Généralement, le respect des 15 jours entre affichage des résultats et nouvelles épreuves pour la session de rattrapage a été respecté. C'est positif. Mais la proposition de semaine blanche avant les examens n'a pas été reprise. Pourrait-on avancer la rentrée au 3 septembre pour pouvoir bénéficier de cette semaine ?

Un représentant du Collège B rappelle que le CF a voté à l'unanimité : ce serait dommage de revenir là-dessus. Un représentant du collège A ajoute qu'il faut laisser suffisamment de temps l'été sans enseignement pour que les enseignants-chercheurs se consacrent aussi à la recherche.

Le VP CF précise que la semaine blanche a été évoquée. L'objectif est d'aller vers cette semaine blanche, mais ce ne sera pas forcément possible cette année. En plus, les contraintes sont très différentes selon les composantes. Ce qui est proposé aujourd'hui



n'est pas idéal, le projet n'est pas encore calé. Mais très rapidement on a obtenu un cadrage général.

Les représentants des usagers trouvent que la semaine blanche n'a rien d'extraordinaire. L'harmonisation doit se faire par le haut pour les étudiants. Dans les calendriers, on peut décaler facilement les dates de 2^{ème} session ou de fin de semestre pour beaucoup de collègiums.

Le VP CA indique que ce calendrier n'est pas parfait, il en est conscient. On ne peut le remettre en cause actuellement pour ne pas affecter la rentrée. La réflexion des étudiants est entendue, il faudra rediscuter au CA et faire remonter aux composantes les remarques.

Une représentante du Collège B signale combien la complexité des formations est énorme. Ce calendrier a été discuté du bas vers le haut, avec des étudiants à chaque fois. C'est plus logique de discuter de ces sujets au plus près du terrain.

Un représentant du Collège B note quand même qu'il y a la théorie et l'application : sur le campus lettres cette année, les convocations ont été très rapides et n'ont pas respecté les 15 jours.

Un représentant du Collège A pense que le calendrier se dilate dans le temps de plus en plus. Pourtant en deuxième session, seul 1/3 des étudiants se présente. Lorsqu'on fait des sessions de soutien, seule une poignée d'étudiants sont là. Entre fin mai et juillet, les enseignants consacrent leur temps aux examens. Le temps de recherche se réduit à la portion congrue. Il faut engager un véritable débat sur les conditions de réussite en licence, mais aussi sur l'investissement des étudiants.

Pour le VP CA, il faut recenser les points de tension, qui seront transmis comme un message fort du CA au CF et il faudra faire en sorte que ce soit entendu pour le prochain calendrier.

Les représentants des usagers seraient pour un médiateur sur les questions d'examens. Pour la prochaine rentrée, il faudra associer calendrier et modalités de contrôle des connaissances.

Le calendrier est adopté par les administrateurs, moins 1 voix contre et 3 absentions.

Le Président clôt ce point en indiquant qu'il comprend bien les demandes qui sont faites. Il est important de les faire remonter rapidement. Que les représentants étudiants fassent des propositions.

Études et Insertion Professionnelle

Répartition des droits d'inscription aux diplômes nationaux (BU, FSDIE, Sport)

Le VP CA signale que les modalités de contribution des ex-établissements étaient différentes pour le sport entre Nancy et Metz. Un besoin d'harmoniser s'est fait sentir.

Les représentants des usagers comprennent le problème, mais considèrent que c'est illégal de faire payer plus les étudiants.

Le Président rappelle que le projet comprend deux parties :

1. l'institution contribue à hauteur de 5 euros par étudiant.
2. à l'inscription, tout le sport universitaire est proposé sans carte supplémentaire, pour 10 euros. Les étudiants n'ont pas d'obligation de la prendre. Et au final, cela peut s'avérer moins cher que précédemment pour le droit à toute l'offre de sport.

Lors de l'inscription les étudiants pourront préciser qu'ils ne prennent pas la carte sport en cochant une case et ne paieront pas les 10 euros. Une communication sera faite sur le sujet par l'UL



Le vote pour est unanime.

Projet d'ouverture d'un département à l'IUT Thionville-Yutz, spécialité Hygiène, Sécurité et Environnement

Le projet est présenté par les représentants de l'IUT de Thionville Yutz. Le directeur du Collégium précise que le vote en conseil de collégium s'est effectué en deux temps :

- un vote à l'unanimité sur l'intérêt de créer ce département HSE à Thionville Yutz
- une demande de soutien de l'UL en moyens pour l'ouverture de ce département.

Les représentants des usagers trouvent qu'on parle de la création d'un Département, mais il s'agit en fait de la création d'un diplôme et d'un Département.

Le Directeur du Collégium Technologie rappelle que pour les IUT, la réglementation est particulière : il y a recouvrement entre les deux, on crée à la fois un département et un diplôme.

Les représentants des usagers ont lu dans le document que le conseil d'IUT a donné son accord en avril 2011.

Le Directeur du Collégium IUT précise que c'est une deuxième demande. La première a été déposée par l'UPV-M mais n'a pas été actée par le Ministère.

Le Président et son VP CA indiquent que le budget fourni est un budget à l'ouverture, mais sûrement pas en fonctionnement. Par ailleurs, les heures complémentaires évoquées sont à leur avis sous-estimées. Ce ne sont que des heures TD, et par ailleurs pour des extérieurs il faut aussi ajouter 40% de charges sociales. L'opportunité d'ouverture et d'habilitation peut clairement être actée par le CA. Pour ce qui est de l'ouverture, le Président n'est pas convaincu pour 2013. Il n'a pas assez d'assurances.

Le débat s'instaure. Dans les arguments pour l'ouverture rapide, on note l'animation du bassin de vie, l'offre de proximité proposée est positive : cela crée des liens avec le milieu socio-économique, qui à son tour apporte des financements. Il est bon de développer des formations à Thionville. On peut ouvrir en 2013, à titre expérimental. Ce genre de formations est recherché par exemple au Luxembourg. Si l'IUT n'ouvre la pas formation, d'autres peuvent l'ouvrir avant (univers concurrentiel). Il y a un soutien total de la part des collectivités (Metz, Thionville, etc.)

Contre l'ouverture, les administrateurs signalent que des contraintes budgétaires fortes existent. On ne connaît pas les grandes lignes du prochain collectif budgétaire. Ce serait périlleux de s'engager à l'aveugle dès 2013. On est sur une logique de développement des départements d'IUT. Ceci est la première sollicitation, il y en aura d'autres. Il faut en être conscient. Notre budget de fonctionnement permet-il de supporter l'opération ? Il faudrait discuter avec les collectivités territoriales par rapport aux moyens. L'argument de devoir ouvrir un département avant que les autres le demandent est discutable. Si la mutualisation est si importante dans ce dossier est-il nécessaire au final d'ouvrir une autre formation. Ne faudrait-il pas plutôt redéfinir les formations existantes ? Le soutien du Collégium n'est pas assez clair. Tout le monde est d'accord pour prendre des risques, mais des risques de succès. Ici, on a des risques financiers.

Le Président et son VP CA concluent que l'opportunité pédagogique est indéniable. Il ne faut pas confondre avis favorable et autorisation d'ouverture. Le CA va ensuite discuter des moyens financiers. La situation est difficile. Ici les modalités de financement ne sont pas du tout assurées. Il faut retravailler le plan financier, rediscuter avec les collectivités, être attentif aux charges des EC etc. Le Président propose un avis favorable sur le contenu et l'ouverture de ce diplôme, mais qu'on ne se prononce pas sur la date d'ouverture. Dans le cas d'un diplôme classique, l'habilitation n'est pas obligation d'ouverture. Ici c'est à vérifier.

Après vérification, deux votes sont proposés :



1^{er} vote : avis sur le projet pédagogique : pour unanime.

2^{ème} vote : demande d'un nouveau dossier clarifiant les moyens financiers, humains, les collaborations transfrontalières, l'engagement du collégium : pour unanime.

Affaires Financières et Achat Public

Compte financier 2011 de l'Institut National Polytechnique de Lorraine

L'ex-AC de l'INPL présente le bilan financier de l'Institut. A retenir un déficit de fonctionnement de 2,5 M€ en 2011, lié à la baisse des subventions des collectivités et de l'Europe, la hausse des dépenses de fluides, des fournitures de bureau, des missions ; le fond de roulement a été utilisé pour une politique d'investissement.

Au vu du déficit, les personnels BIATOSS demandent s'il était judicieux de continuer cette politique sur le fond de roulement ?

L'ex-Président de l'INPL précise que les subventions susceptibles de consolider le plan de financement ne sont pas arrivées. Il signale qu'un fort déficit de fonctionnement existe aussi. Pour la première fois en 2011, les recettes ont été surestimées. Le but de l'investissement était d'augmenter l'activité, donc les ressources, plutôt que de placer le fonds de roulement à 1,5%.

Un représentant du Collège A demande si la masse salariale est couverte à 100% par la dotation Etat. L'ex-Président de l'INPL répond que non du fait que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'a pas été totalement compensé.

Compte financier 2011 de l'Université Henri Poincaré

L'ex-AC de l'UHP note entre autres que le déficit est de 9 M€ (pour des charges de 256 M€), l'insuffisance d'autofinancement de 7 M€, la diminution du fonds de roulement de 14 M€.

Les recettes d'investissement étant de 14 M€ et les dépenses de 21 M€, le besoin de financement est de 7 M€.

L'ex-Président de l'UHP évoque diverses raisons pour la hausse des dépenses : baisse des recettes, progression des dépenses de fonctionnement (Dépenses supplémentaires par les composantes liées à la fusion durant le dernier trimestre) augmentation des dépenses pour les contractuels budget propre, etc. Une autorisation de programme du Ministère n'a jamais été transformée en crédits de paiement et a été enregistrée comme une recette non recouvrable pour 3,3 M d'Euros.

Il note que le fonds de roulement est revenu à son niveau de 2007, ce qui reste raisonnable et couvre les 30 jours réglementaires de fonctionnement.

Compte financier 2011 de l'Université Paul Verlaine-Metz

L'ex-AC de l'UPVM indique que le bénéfice est de 2,7 M€ (pour des charges de 116 M€), la capacité d'autofinancement de 4 M€, la diminution du fonds de roulement de 0,2 M€. 4 M€ d'investissements ont été largement couverts par l'investissement et la capacité d'autofinancement. 235 000 euros ont été repris sur le fonds de roulement.

Les recettes générées par l'activité propre sont en hausse. La situation est stable et équilibrée.

L'ex président de l'UPV-M en profite pour préciser la dépêche AEF sur la consommation de masse salariale était fautive (utilisation de chiffres globaux) et que l'UPV-M était à 90 000 euros en dessous de la masse salariale d'état.



Compte financier 2011 de l'Université Nancy 2

L'ex-AC de l'Université Nancy 2 note que le déficit 2011 est de 89 K€ malgré des recettes en augmentation du fait du passage aux RCE 94 K€. La capacité d'autofinancement de 1,7 M€, le fonds de roulement de 7,8 M€. Il a diminué en 2011 du fait des régularisations pour pouvoir faire certifier les comptes. Les ressources en fonds de roulement sont supérieures à 2 M€.

Un représentant du collège B se demande ce que veut dire un indicateur de rentabilité signalé par l'ex-AC. Ce dernier précise qu'il indique simplement si certaines dépenses sont couvertes par des ressources.

Le même représentant voudrait savoir ce que représente le coût des externalisations.

Pour le Président, c'est difficile à dire aujourd'hui. Il faudrait faire un chiffrage sur plusieurs années.

Intervention des commissaires aux comptes

Après un rappel sur les missions des commissaires, ceux-ci indiquent que :

- ex-INPL : certification sans réserve pour le NIT. Pour l'INPL et le NIT agrégés, 2 réserves sont émises et 2 observations : réserves sur l'estimation du patrimoine immobilier (insuffisance d'information sur l'évaluation de France Domaine) ; sur l'incertitude sur la réalité et l'exactitude des subventions d'investissement. Sous ces réserves, les comptes sont certifiés.
- ex-UHP : 3 réserves sont émises et 2 observations: sur l'estimation du patrimoine immobilier cf. INPL ; il n'y a pas eu d'inventaire depuis très longtemps des actifs mobiliers et il existe une incertitude sur la réalité des subventions d'investissement ayant financé les biens mobiliers ; sur un défaut de comptabilisation en charges à payer de certains engagements sociaux (congrés non pris, CET, etc.). Sous ces réserves, les comptes sont certifiés.
- ex-N2 : 2 réserves sont émises et 1 observation : sur l'estimation du patrimoine immobilier cf. INPL ; sur l'absence d'inventaire récent des actifs mobiliers. Sous ces réserves, les comptes sont certifiés.
- ex-UPVM : 3 réserves sont émises : 765 k€ de produits et 735 k€ de charges rattachés à 2011 auraient dû l'être aux exercices antérieurs. Le passage à l'UL ne permet pas de vérifier si cela s'est reproduit en 2011 ; le recensement est non exhaustif pour les provisions et charges à payer relatives aux frais de personnel ; il n'y a pas de décomposition des biens immobiliers par composant d'immobilisation (toitures, murs, etc.). Sous ces réserves, les comptes sont certifiés.

Les BIATOSS de l'UNSA demandent l'état des comptes du PRES.

L'AC de l'UL répond que le PRES n'a pas encore voté son compte financier. Donc les comptes ne sont pas disponibles. Dès qu'ils le seront, ils seront présentés au CA.

Les BIATOSS de l'UNSA souhaitent avoir une précision sur les frais engagés en 2011 (cabinet audit, etc.) : qui a pris en charge ?

Le Président du PRES dit qu'ils ont été engagés par le PRES.

Un représentant des personnalités extérieures et un du collège B se demandent quelle est l'implication de ces comptes sur l'UL ? L'UL va-t-elle payer les dettes des ex-universités ? Que veut dire « approbation des comptes » ?

L'AC de l'UL précise que le vote est formel. La réglementation veut que les administrateurs se prononcent sur le fait que les informations ont bien été transmises.



Les BIATOSS de l'UNSA se font confirmer que le vote ne porte en aucun cas sur les politiques menées ? ceci est le rôle du vote sur le budget ? Le Président confirme.

Le premier vote sur approbation des comptes des 4 ex-Universités conduit à 1 abstention, et les autres voix pour.

Puis un vote a lieu sur l'imputation des excédents et déficits de chaque ex-Université à l'UL :

- ex-INPL : 7 abstentions, autres voix pour
- ex-UPVM : 5 abstentions, autres voix pour
- ex-N2 : 7 abstentions, autres voix pour
- ex-UHP : 7 abstentions, autres voix pour

Les BIATOSS de l'UNSA précisent qu'ils se sont prononcés pour dans le cas de l'imputation d'un bénéfice (ex-UPVM) et se sont abstenus par principe pour l'imputation des déficits.

Synthèse par l'Agent Comptable

Le déficit global de l'UL est de 11 M€ ; les dépenses de personnel représentent 410 M€, le fonctionnement 149 M€.

Les ressources sont de 548,5 M€, le fonds de roulement est de 53 M€, le besoin en fonds de roulement de -11 M€, d'où une trésorerie de 64 M€.

Le Président signale que la prudence s'impose. Les recettes 2011 sont en baisse chronique. En parallèle les dépenses de fonctionnement augmentent. On ne peut pas continuer comme cela. Il faut donc faire attention à nos dépenses de fonctionnement en 2012, et donc aux investissements qui seront pris sur le fonds de roulement. En bref, il n'y a pas de marges de manœuvre. La situation n'est pas catastrophique, mais il faut être prudent. En particulier, les 10% non attribués sur le budget des composantes et laboratoires en début 2011 (soit 2,6 M€) ne peuvent pas être assurés.

Un représentant du Collège B en conclut que les politiques menées par les établissements en 2010-2011 ont eu des conséquences négatives sur l'UL.

Pour le Président, ce n'est pas aussi simple. Il faut considérer le déficit de l'année, mais aussi le fonds de roulement. Le déficit peut être chronique ou ponctuel. Il faut retrouver des marges de manœuvre.

Un représentant du Collège A se demande si l'autonomie n'aurait pas été un marché de dupes ? Il faudrait passer au peigne fin tout ce qui est dépenses de représentation dans les composantes et voir aussi la gestion des heures complémentaires.

Pour le Président, l'autonomie n'a pas changé grand-chose, en comparant au cas des EPST on trouve les mêmes effets. Il s'agit plus d'un effet de la RGPP. Les charges salariales augmentent, et les recettes pas à la même vitesse.

Pour information : marchés et contrats signés par le Président ; relèvement des seuils dans SIFAC

Le Président nous informe qu'il a passé un marché sur les cartes électroniques pour délivrer des cartes d'étudiants à la rentrée ; il a également passé un marché sur les travaux de l'aile Nord du bâtiment cours Léopold.

Relèvement des seuils SIFAC : nous n'aurons pas passé tous les marchés que nous devons passer (jusqu'en mars 2013). Un calendrier de passage des marchés sera proposé au CA.



Études et Insertion Professionnelle (suite des points à l'ordre du jour)

Modalités de tarification des diplômes d'université

Les représentants des usagers sont pour l'harmonisation tarifaire, mais on ne voit pas dans les documents fournis si des diplômes vont être plus chers. Les DU n'ont pas été conçus avec ce financement là, s'agit-il d'une remise en cause ?

Le Président souhaite donner au CA l'évolution des coûts des DU sur 3 ans avant et après fusion.

Un représentant du Collège B souhaite confirmation du fait que le montant de chaque DU doit être voté par le CA ; Le Président confirme. Ce représentant propose alors de fixer un plafond aux droits d'inscription.

Le Président s'y refuse : le plafond des DU ne peut pas être normalisé car très variable. En santé, certains sont très chers (chirurgie expérimentale par exemple).

Le vote des tarifs se traduit par 6 voix contre, les autres pour.

Modalités de tarification de la formation continue

Deux modalités existent, selon que la formation est financée par une entreprise ou non.

Vote : 1 abstention, les autres voix pour.

Droits de formation des diplômes d'université et des diplômes préparés en formation continue

Les représentants des usagers notent un DU « management et organisation » qui pourrait recouvrir des éléments de formation au niveau L.

A noter qu'en CF, le vote a été positif à une courte majorité pour les tarifs du DEFLE et négatif pour ceux du CAFOL.

Un représentant du Collège B note une augmentation de 5% des tarifs du DEFLE, qui correspond à une augmentation de salaire des enseignants contractuels. Le Président s'engage t'il à cette augmentation de salaire ?

Le VP CA précise : l'harmonisation voulue des nombres d'heures des enseignants fait que l'augmentation de salaire est liée à la réduction de leur temps de travail.

Le même représentant constate que les enseignants du CAFOL ont plus d'heures que ceux du DEFLE. Le coût facturé est pourtant plus faible que le coût réel. D'où vient la différence ?

Le VP CA pense que la différence est prise en charge par l'UL. C'est à vérifier.

Le Président affirme son souhait d'harmoniser les pratiques pour fin 2013. Aujourd'hui ce n'est pas encore possible. Il faut être pragmatique et viser à faire mieux l'année prochaine.

Le vote donne 5 voix contre et 2 abstentions.

NB : les BIATOSS de l'UNSA se sont abstenus sur ce vote, comprenant bien les enjeux mais soucieux de respecter le vote contre les tarifs du CAFOL de nos collègues au CF.

Droits d'inscription aux certifications

Ceci concerne entre autres les examens de langues (type TOEIC, ZDAF, etc.).

Le vote du CF a donné un avis favorable.

Au CA, le vote donne 2 abstentions, 1 refus de vote, les autres voix pour.

Redevances pour service rendu (droit complémentaire)

Il s'agit de prestations optionnelles de scolarité dans les Ecoles d'Ingénieurs.



Le CF a diversement apprécié ces pratiques des options complémentaires. Un avis négatif a été rendu (17 contre, 8 pour).

Le Président indique que le collégium L-INP est conscient qu'il y a un travail à faire mais pour la rentrée prochaine ceci a été pensé de cette façon. L'UL n'a pas les moyens de prendre la différence en charge. Un voter contre va fragiliser l'établissement. Il en appelle donc à la sagesse des administrateurs.

Un débat montre que les administrateurs sont partagés. Ces services sont-ils vraiment utilisés ? Par combien de personnes ? Il faut être pragmatiques et ne pas les remettre en cause cette année.

A la remarque d'un représentant du collège A enseignant dans une Ecole, que ces frais supplémentaires sont justifiés dans les Ecoles car les services associés font partie intégrante de la formation (stages, etc.) un représentant du collège B rétorque que d'autres composantes supportent elles-mêmes ces frais.

Le Président précise qu'harmoniser ne veut pas dire normaliser. Il faut faire attention avant de prendre des décisions.

Les BIATOSS de l'UNSA indiquent comprendre les arguments du Président, mais il faudra remettre à plat ce dossier bien avant la rentrée prochaine et avoir des explications sur les services proposés et chacun des coûts. Si ces services font partie intégrante de la formation, comment font les étudiants qui n'ont pas les moyens pour s'offrir ces services ?

Les représentants des usagers notent que les frais ne sont d'ailleurs pas homogènes entre Ecoles.

Un représentant du Collège A signale qu'on hérite d'une situation, la prestation rendue dans les Ecoles d'ingénieurs n'est effectivement pas la même que dans d'autres composantes, on peut le regretter, mais c'est un fait. L'UL est en concurrence avec les autres Ecoles au niveau national, si les nôtres ont moins de moyens, elles seront moins attractives.

Le Président conclut que c'est un fait culturel. Il faudrait mieux préciser les choses pour les boursiers en particulier.

Le vote se conclut par 1 refus de vote, 4 voix contre, 3 abstentions, et les autres voix pour, ce qui permet d'adopter cette mesure.

NB : les BIATOSS de l'UNSA se sont abstenus sur ce vote suite à l'engagement pris par le président de remettre à plat ces pratiques pour l'an prochain.

Liste des UE libres proposées aux étudiants du site de Metz

Le CF s'est prononcé à l'unanimité pour. A 1 refus de vote près, le CA le suit.

Protocole d'harmonisation du fonctionnement du DAEU

Ce diplôme permet à des étudiants n'ayant pas eu le baccalauréat d'entrer à l'Université (formation continue, chômeurs, etc.).

Le CF s'est prononcé à l'unanimité pour. A 1 refus de vote près, le CA le suit.

Fin du CA 17h50. Prochain CA le 13/07

Les élus BIATOSS de l'UNSA au CA de L'UL

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS